

Burundi : le chef de file de l'opposition condamné à un an de prison

@rib News, 02/10/2014 â€“ Source Xinhua La Cour d'appel de Bujumbura a condamné jeudi à un an de prison Léonce Ngendakumana, président du parti FRODEBU (Front pour la Défense de la Démocratie au Burundi) et en même temps président de l'opposition regroupée au sein de l'Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi (ADC-Ikibiri) non reconnue officiellement par le pouvoir de Bujumbura. Selon cette Cour, Ngendakumana a été condamné pour dénonciation calomnieuse, diffamation et haine raciale par rapport à une lettre qu'il a envoyée au mois de février de cette année au Secrétaire Général des Nations-Unies, Ban Ki-Moon, lettre dans laquelle il accusait le CNDD-FDD (parti au pouvoir) de préparer un plan qu'il a comparé à celui qui a débouché sur le génocide au Rwanda en 1994. Son avocat, Me François Nyamoya, a indiqué que l'arrêt est illogique d'autant plus que dit-il, "la Cour d'appel n'a pas respecté les procédures". Il a promis d'interjeter appel dès ce vendredi matin. A part cet emprisonnement d'un an, Ngendakumana devra verser un million Fbu (plus de 645 dollars) de dommages intérêts à la radio Rema FM qu'il aurait comparée à la Radio rwandaise Mille-Collines qui a joué un rôle important dans la préparation du dernier génocide de 1994 au Rwanda. Le procureur de la République avait accusé aussi l'intéressé lors de l'audience du 2 septembre dernier d'avoir comparé la jeunesse affiliée au parti présidentiel (CNDD FDD) à la milice rwandaise Interahamwe qui s'est distinguée dans l'exécution du génocide.